

**Votre contact en direct**

040frederique.bunetel@pole-emploi.net

C40/ID007/HC5P

Mme FABIEN PAYNEL BRIGITTE  
 1120 CHEMIN DE LA SAUSSAYE  
 1120 CHEMIN DE LA SAUSSAYE  
 CERQUEUX  
 14290 LIVAROT PAYS D AUGE

**Références à rappeler**

numéro identifiant 0973928T

LISIEUX, le 15 juin 2021

HC5P

**RELEVE DE SITUATION DU 31/05/2021**

PERIODE DU 01/05/2021 AU 31/05/2021 (31 jours)												
Mai 2021	Allocations déjà versées						Allocations dues					
	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net
Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi							31	1049,97	50,22			999,75
Allocations dues (1)											999,75	

**DECOMPTE GENERAL**

(1) Allocations	(2) Aides	(3) Autres paiements	(4) Prélèvements	(5) Montant réglé ( 1 + 2 + 3 - 4 )	(6) Sommes trop perçues
999,75	0,00	0,00	0,00	999,75	0,00

Le montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source est de 0,00 €, calculé sur la base d'un taux personnalisé de 0,00 % transmis par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP).

Le détail du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est disponible sur une attestation spécifique accessible depuis votre espace personnel sur [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr), dans la rubrique « Mes attestations ».

POLE EMPLOI NORMANDIE

POLE EMPLOI DE LISIEUX 88 AV G LE CONQUERANT 14100 LISIEUX

www.pole-emploi.fr - 3949 Service gratuit + prix appel

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 08H30 A 12H30

POLE EMPLOI NORMANDIE

**Références à rappeler**

numéro identifiant 0973928T

**REGLEMENT DU 02/06/2021**

Règlement de 999,75 euros par virement bancaire au nom de MME FABIEN PAYNEL BRIGITTE  
Domiciliation : FR7616606130115200931982390 AGRIFRPP866

**INFORMATIONS SUR VOS DROITS AU 31/05/2021**

Indemnisation à l' Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi depuis le 20/12/2020 : 163 allocations.

Durée d'indemnisation restante (en jours) : 567

Allocation brute d'un montant journalier de 33,87 Euro tenant compte d'un Salaire Journalier de Référence de 54,00 Euro.

Sur ce montant brut, ont été retenus au titre de :

- La retraite complémentaire : 3,00 % du Salaire Journalier de Référence.

**INFORMATIONS GENERALES**

Nous vous rappelons que vous devez signaler au plus tôt toute modification qui pourrait intervenir dans votre situation : arrêt maladie ou maternité, reprise de travail, entrée en formation, changement d'adresse, liquidation d'un avantage de vieillesse, sur [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr).

Veillez à conserver ce document, il pourra servir de justificatif auprès de l'administration fiscale.

L'application du prélèvement à la source sur votre paiement n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu, une régularisation pourra le cas échéant intervenir lors de la liquidation définitive de votre impôt.

Pour toute information au sujet du prélèvement à la source, contactez l'administration fiscale :

- En vous connectant à votre espace particulier à l'adresse [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)
- En appelant le 0809 401 401 (service gratuit + prix de l'appel).